



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E53065

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/05/2024

8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ROANNE

Siret : 351 330 964 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8202154

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5866070404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5866070404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : CHARLIEU CHAUFFAGE

3 RUE DES NAVETTES

ZA GAYEN

42190 CHARLIEU

Téléphone : 04 77 69 03 26

Portable :

Site Internet : charlieu-chauffage42.fr

E-mail : contact@charlieuchauffage.com

Responsabilité légale :

DESBENOIT PASCALE - MARIE PRÉSIDENTE / DESBENOIT MARIE-CLAUDE

DIRECTRICE GENERALE

Fax : 04 77 72 78 01

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	10/06/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	10/06/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/06/2021
o Ventilation mécanique	10/06/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.